

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**PACTE NATIONAL  
ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**SEPTEMBRE 2006**

## **Le présent document porte sur le projet de pacte national économique et social**

### **Les parties signataires du Pacte National Economique et Social,**

- Considérant la volonté de Son Excellence, le Président de la République de promouvoir et de renforcer les cadres institutionnels de dialogue et de concertation dans tous les domaines de la vie sociale, et son engagement d'appuyer la démarche visant la conclusion d'un pacte national économique et social entre le Gouvernement, le Patronat et le Syndicat en vue de la consolidation de la stratégie nationale de développement, de la mobilisation des capacités nationales productives et de la promotion du bien être social,
- Considérant que la vision nationale globale du développement a déjà été l'objet d'un plébiscite populaire direct à travers la réélection de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA le 08 avril 2004, sur la base d'un programme présidentiel clairement exprimé et longtemps débattu dans le cadre d'une compétition électorale pluraliste, laquelle vision a été reprise et détaillée dans le cadre du programme du Gouvernement adopté par l'Assemblée Populaire Nationale le 22 Mai 2004,
- Considérant le large consensus des partenaires économiques et sociaux autour du programme et de l'action de Son Excellence, le Président de la République visant à asseoir les acquis politiques, économiques et sociaux en vue de garantir la stabilité sociale, condition sine qua non pour la concrétisation des objectifs d'un développement économique intégré et durable,
- Considérant les engagements découlant de l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union européenne, et les enjeux liés à l'adhésion imminente de notre pays à l'Organisation Mondiale du Commerce,
- Considérant les avancées réalisées dans le processus de dialogue social et particulièrement les conclusions de la tripartite des 03 et 04 mars 2005 sur la proposition relative à la conclusion d'un Pacte National Economique et Social entre le gouvernement et les partenaires sociaux,
- Considérant que l'union des efforts de toutes les parties au pacte est indispensable pour la construction d'une économie forte reposant sur l'effort productif en vue de l'amélioration du bien être social, à même de s'intégrer avec succès dans une économie mondialisée fondée sur la performance et la compétitivité,
- Considérant que la réalisation de la paix civile et de la réconciliation nationale constitue une exigence fondamentale pour l'édification d'une société stable, pour la pleine mobilisation des ressources et des énergies nationales ainsi qu'un préalable pour le développement économique et social,
- Considérant la nécessité de consolider le processus de croissance de l'économie nationale entamé depuis les sept dernières années,

**Sont convenus de ce qui suit:**

## I - PREAMBULE

**1-** La véritable indépendance pour toute Nation réside dans sa capacité à gérer ses richesses, à optimiser ses potentialités, à développer et diversifier ses ressources, à répondre à ses besoins essentiels et à atteindre le plus grand degré d'autosuffisance, d'équilibre et de sécurité, seuls garants de son autonomie et de sa souveraineté.

**2-** la politique mise en œuvre en matière d'utilisation des ressources provenant des hydrocarbures, caractérisée notamment par l'absence d'anticipation a mis le pays devant de graves difficultés financières qui ont conduit à l'arrêt du processus de développement.

La chute du prix du pétrole, couplée à la montée inexorable de la dette extérieure qui a caractérisé l'économie algérienne dans la deuxième moitié de la décennie 80, a montré la faiblesse de la stratégie de développement mise en œuvre pour l'édification d'une économie nationale viable et performante,

**3-** Les contraintes économiques, aggravées par les problèmes sécuritaires se sont traduites notamment par des difficultés à honorer les échéances en matière de remboursement de la dette extérieure évaluée en 1992, à 26,7 milliards de dollars avec un service de la dette de 9,3 milliards de dollars;

Ces difficultés ont contraint le pays à recourir au rééchelonnement de la dette extérieure dans une conjoncture marquée par, une hausse de l'inflation (29 % en 1994), une croissance économique négative (de l'ordre de -1,2 % en 1991, - 2% en 1993 et -0,7 % en 1994), une baisse du revenu par habitant évaluée à près de 16% et une progression du taux de chômage qui a atteint près de 28% en 1995 ;

**4-** L'Algérie connaît depuis ces dernières années une dynamique de croissance soutenue et de développement économique et social, considérée comme une véritable renaissance dont il faudra assurer la durabilité et la rentabilité requises.

**5-** Cette dynamique économique et sociale est avant tout, le résultat d'une volonté politique résolue de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, d'accompagner le rétablissement de la paix et de la sécurité d'un développement économique et social soutenu à même de résorber les retards et de bâtir un développement durable,

**6-** Depuis 1999, des réalisations importantes ont été accomplies dans l'instauration de la paix, le renforcement de la démocratie et de la libre entreprise dans le cadre d'un Etat de droit.

Au cours des dernières années, la sécurité a été largement rétablie à travers le territoire national et l'injuste embargo de fait imposé à notre pays au cours de la décennie 90 a été brisé.

Aujourd'hui, l'Algérie a retrouvé son statut d'acteur important dans les relations internationales et s'est engagée résolument dans la relance de son développement économique et social.

**7-** Ainsi, la croissance économique a été au rendez-vous sans interruption depuis sept ans, grâce à une politique intense d'investissement public qui n'a cessé de s'intensifier, et à l'encouragement de l'investissement privé national et étranger qui a dépassé les 2.300 milliards DA.

**8-** Sept années durant, les besoins sociaux de la population ont été progressivement satisfaits. Ainsi,

- dans le budget 2006, le montant global des transferts sociaux, (hors subventions au prix de l'électricité, eau, gaz et carburants) est en augmentation de 14% par rapport à l'année 2005, et représente ainsi 20% du budget général de l'État et près de 10% du PIB.

- La crise du logement a été contenue et commence à être surmontée grâce à la réalisation de plus de 950.000 logements depuis 1999, représentant 16% du parc national de logements.

- L'approvisionnement de la population en eau a été érigé au rang de priorité nationale et a fait l'objet d'un effort exceptionnel, comme l'atteste la livraison de 19 barrages, soit le tiers du parc national total, ainsi que la programmation de grands projets et le lancement de la réalisation d'unités de dessalement de l'eau de mer sur toute la côte.

- 450.000 nouveaux foyers ont été raccordés à l'électricité durant les sept dernières années, affichant aujourd'hui un taux national d'électrification proche de 96 %.

- 670.000 foyers ont été raccordés au gaz de ville, soit 44 % de tout ce qui avait été réalisé depuis l'indépendance.

**9** – Les efforts en matière de réforme du système économique entrepris par la nation durant cette période se sont traduits par :

- une réforme en profondeur de la législation pour l'adapter aux évolutions du contexte économique et social tant au plan national qu'au niveau international,
- la résolution de la contrainte de financement extérieure,
- un recul du chômage qui est passé de plus de 29% en 1999 à 15,3% en 2005,
- une maîtrise de l'inflation ramenée à 1,6% en 2005, et à 1% durant le premier semestre 2006,
- une reprise durable de la croissance enregistrant un taux annuel moyen supérieur à 5% sur la période 2002-2005,
- une réduction de la dette extérieure qui, d'environ 30 milliards de dollars en 1998, est passée à 21,4 milliards de dollars en 2004 et à 7 milliards de dollars à fin juin 2006 et qui est prévue de descendre à environ 5 milliards de dollars à fin 2006 .
- un accroissement important du budget annuel d'investissement de l'Etat qui est passé de 266 milliards DA en 1999 à 662 milliards DA en 2004 et à 775,2 milliards DA en 2005, et qui est prévu d'atteindre 2048,8 milliards DA en 2007
- la création de 92.554 PME pour un investissement de l'ordre de 579,9 milliards DA, dont 404,5 milliards de crédits bancaires.
- la création de près de 58.000 micro-entreprises pour un investissement de 98,3 milliards DA ;
- l'accroissement du PIB par habitant qui a presque doublé entre 1999 et 2005 passant de 108.064 DA (1.623 dollars) par habitant en 1999 à 227.400 DA (3.100 dollars) par habitant en 2005
- une augmentation de la consommation des ménages de près de 45% durant la période 1999-2004.

**10-** Malgré ces performances, notre pays demeure confronté à des défis majeurs: il s'agit notamment de poursuivre les efforts en vue de rattraper le retard économique et technologique, de réduire de façon encore plus significative le chômage et de réunir les meilleures conditions pour l'insertion de l'économie de notre pays dans l'économie mondiale

**11-** Le programme de réformes mis en œuvre ne peut avoir son plein effet que s'il s'appuie sur une politique économique capable de redynamiser les filières de l'industrie, de l'électricité, de la pétrochimie, de la pharmacie, de l'électromécanique, de l'agroalimentaire, du B.T.P.H., du tourisme, des services et de développer et promouvoir les nouvelles technologies de l'information, qui sont autant de filières ou de domaines où notre pays dispose d'un potentiel important et de marchés porteurs.

**12-** Les priorités qui doivent être abordées dans le cadre d'une approche rationnelle devront porter sur la promotion des régions défavorisées, la réduction des disparités, le développement du monde rural, la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, l'implication plus grande de la femme dans les tâches de développement, la mise à niveau des ressources humaines, et enfin et surtout la promotion de l'emploi et l'intégration des jeunes dans le processus de production.

**13-** La mise en œuvre de ces programmes et la garantie de leur efficacité requièrent la mobilisation de toutes les énergies, y compris l'émigration, ainsi que la cohérence la plus étroite entre les grandes orientations nationales et les programmes locaux et sectoriels et la synergie la mieux adaptée entre les acteurs et les partenaires économiques et sociaux.

La conclusion d'un pacte national économique et social constitue donc la réponse à cette jonction d'opportunités et de défis,

**14-** Le pacte national économique et social s'appuie sur une évaluation lucide du passé national dans la conduite du développement et également sur l'identification des défis actuels et futurs du pays en matière de développement.

**15-** Fondamentalement, de par la réduction des tensions et la promotion du partenariat, le pacte national économique et social constitue un instrument de promotion du processus de croissance et de développement de la nation. Il vise à renforcer le dialogue par l'institutionnalisation des cadres et mécanismes adéquats de concertation et d'échange entre les partenaires sociaux. Il constitue, de ce fait, un cadre de responsabilité privilégié et un outil de renforcement du dialogue social.

**16-** Le Pacte national économique et social rassemble les parties prenantes en vue d'établir des alliances de partenariat stratégique autour d'objectifs et d'actions visant à projeter le futur commun de la société, dans le domaine économique et social.

Il est basé sur une logique de partenariat pour le développement et prend appui sur les engagements de tous les partenaires sociaux en faveur des objectifs d'une croissance durable et forte, et d'une répartition équitable des fruits du développement.

**17-** La politique des revenus doit tenir compte de l'amélioration réelle du niveau de productivité, des performances de l'économie nationale et de l'évolution du coût de la vie.

**18-** La réalisation des réformes n'est pas du seul ressort du Gouvernement et des institutions publiques et qu'elle requiert une mobilisation et un engagement affirmés et actifs de tous les opérateurs économiques et partenaires sociaux.

Aussi, appartient-il désormais à tous les partenaires d'unir leurs efforts, dans l'intérêt supérieur de la Nation, et d'adopter une position qui concilie l'intérêt collectif du monde du travail et celui de la Nation.

## **II - LES FONDEMENTS DU PACTE NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Les partenaires économiques et sociaux s'accordent autour des principes ci-après qui constituent le socle sur lequel repose le présent pacte.

1- Le développement de notre pays ne saurait se limiter au seul domaine économique, mais il constitue un ensemble dans lequel viennent s'imbriquer tous les autres aspects de la vie courante sans lesquels toute œuvre de développement serait vouée à l'inefficacité et l'échec. Aussi, l'émergence d'une économie compétitive et d'une société prospère sont des défis considérables qui nécessitent la contribution de la Nation toute entière.

2- Le pacte national économique et social n'est point un accord inscrit dans une vision limitée aux attentes des partenaires que sont les travailleurs et les employeurs. Il est un engagement pour la mobilisation des capacités nationales au service du développement et de la justice sociale, en un mot, un engagement à la mobilisation au service de l'Algérie.

Il permet de préparer les meilleurs arbitrages entre les impératifs économiques et les aspirations sociales.

3- Les travailleurs sont au centre de toute politique de développement dont ils sont les bâtisseurs : ils sont donc nécessairement un partenaire incontournable dans toute action de mobilisation pour la croissance économique.

4- La croissance économique, la création de l'emploi décent et la distribution des revenus sont le fait des entreprises, de leur productivité et de leur rentabilité. A ce titre, l'entreprise est la source essentielle de création de richesses économiques ; nulle politique de développement ne peut désormais être rentable si elle n'inscrit pas parmi ses priorités, la promotion de l'entreprise, tout comme nulle politique économique ne sera bénéfique pour la Nation, si l'entreprise qui anime le marché et qui vit du marché, ne projette pas sa propre prospérité dans le cadre d'une prospérité nationale.

5- L'entreprise économique en tant qu'acteur majeur dans la mobilisation nationale au service du développement et de l'instauration d'un environnement de prospérité, est nécessairement un acteur majeur dans le pacte national économique et social.

6- L'option érigeant le secteur privé en tant qu'acteur principal du développement économique national constitue un choix stratégique qui sera consolidé davantage dans les années à venir. A ce titre, le secteur privé national est appelé à opérer sa réforme à travers une restructuration et un changement de comportement pour devenir le fer de lance de l'économie nationale.

7- La privatisation des Entreprises publiques économiques (EPE), menée dans un cadre transparent, constitue l'un des éléments de la démarche globale de développement national. Le processus de

privatisation s'inscrit dans l'objectif de la sauvegarde de l'outil de production, de l'accroissement de son efficacité, de la préservation et de la promotion de l'emploi, et s'intègre dans le cadre d'une politique visant à mettre en place les fondements d'une économie performante.

8- Les entreprises se doivent d'intégrer dans leur stratégie de marché et de développement les effets découlant de la mise en œuvre du programme de transformation du système économique national.

### **III - LES OBJECTIFS DU PACTE NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Les partenaires au pacte se mobilisent, à travers leur contribution à l'instauration d'un climat social serein et stable, pour la réalisation des principaux objectifs suivants :

**1) confirmer et améliorer les résultats économiques et sociaux enregistrés** durant les sept dernières années en vue d'installer le pays dans un cycle de développement durable de nature à le rapprocher du peloton de tête des pays émergents,

**2) poursuivre la mise en œuvre de la politique d'investissements intensifs favorisant les services d'accompagnement à l'économie (infrastructures de base, électrification, Communication, transports, etc....),**

dans le cadre du programme quinquennal 2005-2009, qui mobilise un volume global d'investissement de l'ordre de 120 milliards de dollars et dont une grande partie est consacrée au développement des infrastructures de base et à la réduction des disparités régionales.

**3/ Préparer les conditions du passage de l'économie nationale vers la phase de l'après pétrole ;**

Dans ce cadre, il conviendra de réduire de manière conséquente la dépendance de l'économie nationale vis à vis des recettes d'hydrocarbures par l'encouragement, l'accroissement et la diversification des exportations

**4/ Promouvoir le développement d'une agriculture moderne reposant sur :**

- l'utilisation rationnelle des ressources en sols et en eau,
- l'extension de la surface agricole utile
- l'introduction de techniques culturales modernes
- la préservation du patrimoine foncier agricole contre toute forme de détournement de sa vocation,

**5) intensifier la productivité pour améliorer la capacité concurrentielle de l'entreprise,**

à travers l'amélioration de manière significative la productivité totale des facteurs. De ce fait, les Partenaires doivent s'orienter résolument vers une approche offensive de modernisation et d'efficacité de l'entreprise, à travers la valorisation des ressources nationales, physiques et humaines, et l'intégration des nouvelles technologies.

**6) maintenir un taux annuel de croissance économique élevé pendant les quatre prochaines années,**

par la redynamisation de tous les secteurs de l'économie nationale et la mobilisation de tous les acteurs économiques et sociaux ainsi que celle de nos partenaires extérieurs tout en privilégiant une croissance génératrice d'emplois nouveaux .

**7) poursuivre les efforts visant à réduire le niveau de chômage actuel, en vue de ramener le taux de chômage, à l'horizon 2010, à un niveau inférieur à 10%.**

**8) promouvoir une économie de production créatrice de richesses et d'emplois**

**9) intensifier la lutte contre l'économie informelle,**

Cette lutte sera menée sous la responsabilité des pouvoirs publics; elle impliquera également les entreprises, les organisations patronales et les syndicats de travailleurs.

**10) redynamiser et renforcer les institutions chargées de garantir les conditions d'une concurrence saine et loyale dans les activités économiques,**

**11) poursuivre la réforme des institutions et instruments de contrôle et de lutte contre toutes formes d'atteinte à l'économie nationale,**

**12) améliorer le pouvoir d'achat,** qui demeure intimement lié à la production de la richesse.



#### **IV - CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES AU PACTE**

Les parties au pacte national économique et social conviennent d'apporter leurs contributions respectives, consignées dans ce qui suit :

##### **1- la contribution des pouvoirs publics :**

- Poursuivre la modernisation des infrastructures au service de l'économie nationale notamment les infrastructures portuaires et le réseau routier et ferroviaire,
- Parachever les réformes du secteur des finances et des banques, en vue d'une meilleure maîtrise de l'allocation des ressources et de la gestion des fonds publics et pour permettre à ce secteur d'assumer pleinement son rôle dans le financement de l'économie en matière notamment de projets d'investissement.
- Accompagner le renforcement de la productivité et de la compétitivité de l'économie nationale, à travers notamment, une politique de réduction du coût du travail et d'incitation fiscale,
- Apporter l'aide nécessaire aux entreprises économiques, dans le cadre d'un programme de promotion qui doit leur permettre d'accroître leur efficacité et d'arracher des parts sur les marchés extérieurs.

A cet effet, les pouvoirs publics veilleront à assurer à l'entreprise les conditions de son épanouissement à travers, notamment,

- des mesures de soutien aux opérateurs économiques dans le cadre de la mise à niveau des entreprises,
  - l'accompagnement des entreprises disposant d'une part de marché,
  - l'amélioration de l'offre en matière de foncier industriel tout en assurant une plus grande transparence dans l'affectation des terrains d'assiette,
  - la bonification des taux d'intérêt pour les investissements opérés à l'intérieur du pays (Sud et Hauts plateaux)
  - la réduction des charges sociales et fiscales en contrepartie de la création d'emplois,
  - le renforcement et l'adaptation de l'appareil de formation,
  - pour améliorer la qualification de la ressource humaine en adéquation avec les besoins du marché du travail,
  - l'encouragement et la promotion de recherche - développement au service de l'entreprise
- Mettre en place un système national d'information économique et sociale performant assurant la disponibilité d'une information fiable, actualisée et accessible à tous les opérateurs,
  - Adapter la législation du travail aux mutations économiques et sociales,
  - Veiller à la préservation de la politique sociale nationale et de ses instruments, et au renforcement de la solidarité nationale envers les catégories sociales démunies et à la modernisation des mécanismes de

protection sociale, dans l'objectif d'une plus grande efficacité dans le ciblage des bénéficiaires des transferts sociaux,

- Adapter le système de rémunération en vigueur dans la fonction publique, conformément aux dispositions du nouveau statut général de la Fonction publique,
- Améliorer la qualité et l'efficacité des prestations des administrations publiques intervenant dans le champ économique et social, notamment celles intervenant dans la promotion et le développement des activités d'investissement et d'exportation,

## **2- la contribution des travailleurs, à travers l'UGTA :**

- Se mobiliser pour contribuer à l'instauration d'un climat favorable au développement économique et social et participer à l'explication de toutes orientations relatives au développement durable et au maintien de la compétitivité de l'économie nationale.
- Soutenir toute action allant dans le sens du respect de la législation sociale et de la rigueur dans son application,
- Sensibiliser les travailleurs au respect de leurs obligations sur les lieux de travail et contribuer à la promotion de la valeur travail et des vertus de l'effort productif,
- Apporter une contribution active à la réussite du programme national de développement, à travers un soutien aux réformes économiques mises en place, et à la promotion de l'emploi fondée sur l'investissement et la création d'activités.
- Mobiliser les travailleurs, en faveur d'une amélioration de la productivité du travail, de la qualité et de la compétitivité de la production nationale,
- Préserver la stabilité sociale indispensable à toute politique de développement, par le recours au dialogue, à la concertation, l'arbitrage et la pratique de la médiation et ce, dans un souci de prévention de l'émergence de conflits sociaux et de contribution à leur règlement.

## **3- La contribution des employeurs :**

- Participer à un développement économique intégré, favorisant la préservation et le développement de l'emploi,
- Oeuvrer activement à la promotion d'une économie nationale forte d'exportations diversifiées de biens et de services, capable de compenser les retournements éventuels du marché des hydrocarbures, et de conquérir des parts de marchés localement et à l'extérieur dans le cadre d'une économie ouverte et insérée dans l'économie mondiale.
- Se mobiliser pour le développement d'une économie de production, à travers notamment, l'adhésion aux mécanismes incitatifs et consultatifs et aux différents programmes mis ou à mettre en place par le Gouvernement en faveur de l'entreprise,
- Oeuvrer au développement de l'investissement productif créateur de richesses et d'emplois,
- Veiller au respect de la législation économique et sociale au sein de l'entreprise,

- Participer activement aux actions de lutte contre le chômage et soutenir les programmes liés à l'emploi des jeunes diplômés, à l'apprentissage, à la mise en adéquation de la formation aux besoins de l'économie,
- Instaurer, en concertation avec les représentants des travailleurs, un système de rémunération incitatif, basé sur l'amélioration de la productivité, les performances de l'entreprise et l'évolution du coût de la vie,
- Préparer les conditions pour la mise en œuvre de l'accord obtenu lors de la tripartite des 3 et 4 mars 2005, portant sur les allocations familiales,
- Créer des conditions de travail décentes, à améliorer constamment les méthodes de travail, et promouvoir et préserver la santé et la sécurité au travail,
- Assurer une valorisation continue de la ressource humaine, par la formation et le développement des compétences,
- Participer activement à la lutte contre l'économie informelle à travers notamment la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, parafiscales et toute forme de violation de la législation et de la réglementation,
- Moderniser l'outil de production et améliorer la qualité des produits pour faire face à la concurrence étrangère, et tirer profit de la conjoncture favorable actuelle, pour augmenter leurs plans de charge,
- Contribuer activement à l'édification du système national d'information par la production et la diffusion d'informations statistiques fiables et régulières, et par une participation active aux enquêtes menées par les pouvoirs publics.

## **V- LES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION**

Les parties signataires au présent pacte conviennent, pour sa mise en œuvre, des modalités d'évaluation suivantes:

**1** - La mise en œuvre des clauses du présent pacte est évaluée périodiquement dans le cadre d'une réunion tripartite consacrée à cet effet, regroupant le Gouvernement, les organisations patronales signataires et l'UGTA ;

**2** - Cette évaluation est réalisée sur la base d'un rapport annuel établi par un Comité national de suivi tripartite créé à cet effet, portant sur l'état d'application et de mise en œuvre des engagements pris par chacune des parties signataires, ainsi que sur les contraintes et difficultés éventuelles rencontrées,

**3** - Cette évaluation s'appuiera également sur le rapport annuel sur la situation économique et sociale du pays élaboré par les services compétents du Gouvernement, et portant sur l'évolution des principaux indicateurs économiques et sociaux,

**4** - Dans le secteur économique, les négociations salariales s'effectueront selon une périodicité à arrêter conjointement par les partenaires sociaux au niveau des branches d'activités et au niveau des entreprises en tenant compte des paramètres et indicateurs convenus dans le présent pacte;

**5**- Pour le secteur des institutions et administrations publiques, l'évolution des rémunérations qui devra tenir compte de l'évolution de la croissance, de la productivité de l'économie nationale et du niveau de l'inflation, sera examinée à l'occasion des rencontres bipartites consacrées à cet effet.

## **VI -DUREE DU PACTE NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Le présent pacte est conclu pour une période de quatre (4) années à compter de la date de sa signature.

## **VII - DISPOSITIONS FINALES**

- Le Pacte national économique et social demeure ouvert aux autres partenaires économiques et sociaux.
- Les parties au pacte national économique et social notifieront à tous leurs démembrés et à leurs adhérents les mesures à prendre à l'effet de mettre en œuvre le contenu du pacte.
- Le Pacte national économique et social peut être reconduit pour une nouvelle période, après accord des parties

**Fait à ALGER, Le 30 septembre 2006**

**Pour le Gouvernement :**  
Le chef du Gouvernement,

**Abdelaziz Belkhadem**

-----

**Pour les Représentants des Travailleurs :**

Le Secrétaire Général de l'UGTA

**Abdelmadjid SIDI SAID**

-----

**Pour les représentants des employeurs :**

Confédération Algérienne du Patronat ( <b>CAP</b> ).	<b>Boualem M'RAKACHE</b>
Confédération Nationale du Patronat Algérien ( <b>CNPA</b> ).	<b>Md Saïd NAIT ABDELAZIZ</b>
Confédération Générale des Entreprises Algériennes ( <b>CGEA</b> ).	<b>HABIB YOUSFI</b>
Confédération des Industriels et Producteurs Algériens ( <b>CIPA</b> ).	<b>Abdelaziz MEHANNI</b>
Association des Femmes Algériennes Chef d'Entreprises ( <b>S E V E</b> )	<b>Yasmine OUZROUD</b>